

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.107

L'An deux Mille Neuf, le 29 juin à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 19 juin 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 juin 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 33

Mme DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Participation de la Ville de ROYAN à un groupement de commandes pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade de l'agglomération Royan Atlantique

RAPPORTEUR : M. le Député-Maire

VOTE : UNANIMITE

La nouvelle directive communautaire n° 2006/7/CE sur la gestion de la qualité des eaux de baignade, édictée le 15 février 2006 sera applicable à partir de 2015 à l'ensemble des états de l'Union Européenne. Cette nouvelle réglementation concerne :

- La surveillance et le classement des eaux de baignade.
- La gestion de la qualité des eaux des lieux de baignade par l'établissement de « profils de vulnérabilité ».
- la fourniture d'informations adaptées au public.

La transposition complète en droit français de cette nouvelle directive est désormais effective (décret n°2008/990 du 18 septembre 2008). L'établissement des profils de vulnérabilité devra être réalisé au plus tard avant la saison balnéaire de l'année 2011.

Le profil de vulnérabilité a pour vocation d'évaluer et de comprendre les risques de pollution des eaux de baignade et de concevoir des mesures permettant de réduire ce risque, ou de limiter l'exposition des usagers à cette pollution. La commune de ROYAN est concernée, dans un premier temps, pour les zones suivantes :

- Plage de Pontailllac
- Plage de la Grande Conche

L'Agglomération ROYAN Atlantique, en concertation avec les sept communes concernées (Royan, Les Mathes, Saint Palais sur Mer, Vaux sur Mer, Saint Georges de Didonne, Meschers sur Gironde), a été missionnée pour assister chaque commune dans l'élaboration des profils de vulnérabilité de leurs plages respectives, notamment :

- Par la rédaction du cahier des charges nécessaire à la consultation des bureaux d'études chargés de réaliser les missions correspondantes.
- Par le financement total des profils, à l'exception des réalisations d'analyses d'eaux de baignade durant la saison estivale.

Dans le cadre de l'article 8 du code des Marchés Publics, une convention doit être signée pour créer un groupement de commandes entre l'Agglomération ROYAN Atlantique et les sept communes concernées, l'Agglomération ROYAN Atlantique étant désignée comme coordonnateur de ce groupement.

Conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics la commission d'appel d'offres a désigné un représentant auprès dudit groupement de commandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres émis lors de sa réunion du 15 juin 2009,
- VU le projet de convention rédigé par l'Agglomération Royan Atlantique ci-annexé,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Député Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention de groupements de commandes pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade et tous documents relatifs à cette même opération.
- d'approuver la nomination de Madame Marie-Noëlle PELTIER (membre titulaire) et de Monsieur Didier BESSON (membre suppléant) pour représenter la ville de Royan auprès du groupement de commandes créé entre l'Agglomération Royan Atlantique et les communes de Royan, Les Mathes, Saint Palais sur Mer, Vaux sur Mer, Saint Georges de Didonne, Meschers sur Gironde.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 juillet 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT